

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 20 octobre 2022 modifiant la décision du 11 mars 2022 portant nomination au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile

NOR : TREA2227575S

(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le code de l'aviation civile, notamment les articles R.421-9 à R 421-13 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles R*133-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2020-806 du 29 juin 2020 modifié relatif à certaines commissions à caractère consultatif relevant du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;

Vu la décision du 11 mars 2022 portant nomination au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile,

Décide :

Article 1^{er}

Le d) du I. (Section des essais et réceptions) de l'article 1^{er} de la décision du 11 mars 2022 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« d) membres représentant le personnel navigant professionnel des essais et réceptions

« - Titulaires : MM. Philippe CASTAIGNS, Olivier GENSSE, Jean-Pierre MEUNIER.

« - Suppléants : Mme Andréa CIABRINI, MM. Didier GERMA, Ludovic GIRARD, Thierry LACOSTE, Franck VESSIOT, Mehdi ZEDDOUN. »

Article 2

Le b) du II. (Section du transport aérien) de l'article 1^{er} de la décision du 11 mars 2022 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« b) membres représentant l'aviation militaire

« - Titulaire : Colonel Eric HERBAUT.

« - Suppléants : Lieutenant-colonel John CHARMETEAU, Lieutenant-colonel Valentin SEIGNER. »

Article 3

Le b) du III. (Section du travail aérien) de l'article 1^{er} de la décision du 11 mars 2022 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« b) membres représentant l'aviation militaire

« - Titulaire : Colonel Eric HERBAUT.

« - Suppléants : Lieutenant-colonel John CHARMETEAU, Lieutenant-colonel Valentin SEIGNER. »

Article 4

Le d) du III. (Section du travail aérien) de l'article 1^{er} de la décision du 11 mars 2022 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« d) membres représentant le personnel navigant professionnel du travail aérien

« - Titulaires : MM. Fabrice CHRETIEN, Christian GUIBERT, Philippe ROUX.

« - Suppléants : MM. Karim ABDELAZIZ, Olivier CLEMENT, David KACZOROWSKI, Philippe MARTY, Michel ROMANI, Nicolas UROS. »

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait, le 20 octobre 2022

Le ministre de la transition écologique,
et de la cohésion des territoires,
Pour le ministre et par délégation,
Le directeur de la sécurité de l'aviation civile

P. CIPRIANI